

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
192^{EME} REUNION
10 JUIN 2009
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm.5(CXCII)

COMMUNIQUE

**COMMUNIQUE DE LA 192^{ème} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 192^{ème} réunion tenue le 10 juin 2009, a examiné le rapport de la mission effectuée par le Conseil en Afrique de l'Ouest, du 24 avril au 1^{er} mai 2009, mission au cours de laquelle la délégation du Conseil s'est rendue en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire, en vue de faire une évaluation de la situation politique et sécuritaire, ainsi que de l'état de préparation des prochaines élections présidentielles dans ces deux pays, et a adopté la décision qui suit :

Le Conseil,

1. **Prend note** du Rapport [PSC/PR/2(CXCII)] sur cette mission qui a séjourné en Guinée Bissau les 26 et 27 avril 2009 et de la Communication faite par la Commission sur les derniers développements de la situation dans ce pays;
2. **Condamne fermement** l'assassinat, le 5 juin 2009, de M. Baciro Dabo, candidat à l'élection présidentielle du 28 juin 2009 et de M. Helder Proenca, ancien Ministre de la Défense, ainsi que les actes de violence et autres menaces dont sont victimes les autres candidats à l'élection présidentielle ;
3. **Souligne** la nécessité d'une enquête indépendante et crédible pour faire la lumière sur la série d'assassinats politiques que connaît le pays depuis mars 2009, et **réitère son appui** à la mise en place d'une commission d'enquête dont la nature et le mandat doivent correspondre aux exigences de l'établissement de la vérité et de détermination des responsabilités ;
4. **Exprime sa profonde préoccupation** face au danger que représente la recrudescence de la violence pour la paix et la stabilité de la Guinée Bissau à la veille de l'élection présidentielle et **souligne** la nécessité de créer les conditions de sécurité et de stabilité requises à la tenue d'un scrutin libre, juste et transparent. A cet égard, le Conseil **exhorte** les forces armées et de sécurité à s'abstenir de toute ingérence dans les questions politiques et à prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de garantir la sécurité des candidats, du processus électoral et de la population en général, et ce dans le cadre du commandement conjoint créé à cet effet. Le Conseil **demande** à la Commission, en concertation avec la CEDEAO, de lui soumettre des recommandations sur les mesures immédiates à prendre en vue de la tenue, dans les

conditions de sécurité et de sérénité optimales, de l'élection présidentielle, ainsi que sur l'appui à long terme à fournir en vue de la stabilisation du pays, y compris la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre le trafic de drogue, la reconstruction et le développement post-conflit ;

5. **Soutient** les efforts que déploie le Président de la Commission, y compris à travers son Envoyé spécial pour la Guinée Bissau, M. João Bernardo de Miranda, en vue d'appuyer le processus de stabilisation de ce pays et **l'encourage** à poursuivre ces efforts et le prie d'intensifier la coordination avec la CEDEAO et les Nations unies pour la réunion des conditions du succès de la sortie de crise en Guinée Bissau ;

6. **Décide** de rester saisi de la question.